



Règlement Officiel

Jeu Concours “Shooting Photo Grand Ouest”

Organisé par : Studio Aptitude – Amélie VRIGNAUD

Durée : du 28 mai au 12 juin 2025

1. Organisateur

Le jeu concours est organisé par **Studio Aptitude – Amélie VRIGNAUD**, agence de communication spécialisée dans la production visuelle pour le secteur touristique et local.

2. Dates

Le jeu est ouvert du **mercredi 28 mai 2025 à 18h** au **mercredi 12 juin 2025 à 23h59**.

Le/la gagnant(e) sera tiré(e) au sort le **13 juin 2025** et contacté(e) en message privé et mentionné(e) en story.

3. Dotation

Un(e) participant(e) remportera :

 **Un shooting photo professionnel personnalisé** offert par Studio Aptitude, pour valoriser :

- des produits
- des services
- une équipe



- ou un événement professionnel

📍 Le shooting aura lieu **dans le Grand Ouest chez le gagnant**, à une date convenue avec le gagnant.

La prestation comprend :

- 1 séance de 1h30 à 2h
- 15 à 20 photos retouchées (HD) livrées
- Utilisation libre pour communication digitale et réseaux sociaux

La dotation est non échangeable, non monnayable et ne peut être transférée à une autre personne ou entreprise.

4. 📝 Conditions de participation

Pour être valide, la participation doit remplir toutes les conditions suivantes :

- Être un professionnel basé dans le Pays de la Loire, Bretagne, ou Centre Val de Loire.
- Posséder un compte Instagram public.
- Avoir **liké** le post du concours
- Être **abonné** au compte @Aptitude.pro
- Avoir **commenté** en identifiant **“Je participe”**
- Avoir **partagé en story** en mentionnant @Aptitude.Pro



Une seule participation par personne.

5. 🎰 Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué le **13 juin 2025** via un générateur aléatoire.

Le/la gagnant(e) sera contacté(e) par message privé sur Instagram.

En cas de non-réponse sous 72h, un nouveau gagnant sera tiré au sort.

6. 🚫 Responsabilité

Instagram n'est ni associé ni responsable de ce concours.

Studio Aptitude se réserve le droit d'annuler, suspendre ou modifier le concours en cas de force majeure.